

Les Droits de l'homme défendus par les collégiens

Le concours de défense des Droits de l'homme, organisé par le Mémorial, innove cette année dans l'organisation de sa finale. En ligne, elle comprend des jurys de collégiens, en classe de 4^e.

Reportage

« **Vous avez le droit d'aimer un sujet parce qu'il vous touche ! Et soyez aussi bienveillants !** » Dernières recommandations de Clarisse Ménard, professeure de lettres au collège Pasteur à Caen, avant de laisser ses élèves visionner les 24 performances d'élèves de 4^e et 3^e, finalistes du concours « Les Droits de l'homme en 180 secondes » organisé par le Mémorial de Caen.

À la différence du concours de plaidoiries auquel prennent part les avocats, les élèves avocats ou encore les lycéens, les collégiens ont toute latitude pour s'atteler à défendre une cause. « **Toutes les formes d'expression sont permises : théâtre comme slam** », souligne Audrey Brisson, du service pédagogique du Mémorial.

Ce lundi ont lieu les dernières épreuves de cette opération réservée aux collégiens. Pour cette 5^e édition, 132 vidéos de 3 minutes ont été envoyées par des établissements de toute la France. Mais Covid oblige, cette année encore, la finale se déroule en ligne. Le Mémorial a quand même innové, en offrant la possibilité à des collégiens d'être membres du jury chargé de distinguer les meilleures performances. Trois collèges ont répondu à l'invitation : Saint-Joseph et Pasteur à Caen, Montgomeri à Troarn.

Œil affûté

Apprendre à prendre la parole, défendre une idée, savoir choisir ses arguments et même se mettre en scène pour mieux convaincre : ces principes de base d'une plaidoirie, 28 élèves de 4^e de Pasteur les ont travaillés avec Clarisse Ménard, dans le cadre de leur AP (accompagnement personnalisé). Ce travail d'expression, sur des sujets tels que la maltraitance ou le droit à la différence, s'est inscrit « **dans le prolongement de la**

sensibilisation des élèves après l'assassinat de Samuel Paty. Pour que parler de liberté d'expression ne se limite pas à une seule séance. »

C'est donc avec un œil affûté que ces jeunes sont passés de l'autre côté de la barrière, en devenant jurés pour le concours des droits de l'humain. Dès les premières vidéos, les commentaires fusent : « **Elles parlent trop vite... Je n'ai pas bien compris leur sujet** », lance Emma après le duo de collégiennes ayant choisi de se faire les porte-parole d'une migrante.

« **La mise en scène est bien trouvée, mais on voit mal les dessins** », indiquent Rose-Marie et Inès, à propos de la performance sur la persécution des homosexuels en Tchétchénie, déclinée à l'aide de dessins composant au final un drapeau LGBT.

La vidéo dénonçant le manque de toilettes décentes dans de nombreux pays a surpris par son humour, « **mais il lisait quand même un peu trop son texte** », a regretté le jury collégien de Pasteur.

« **« Stylé ! »** décrète Lucas, « **génialissime** », déclare Emma, après la vidéo très créative d'une jeune fille sur la question du tabou des règles au Népal (1).

« Il faut savoir doser »

À la pause, les élèves reviennent sur certaines performances : « **Surjouer pour faire passer un message peut être efficace** », affirment Malo comme Ugolin. « **Mais il faut savoir doser** », tempèrent Williams, Aris et Alejandro. Ce groupe de garçons reconnaît qu'avoir eux-mêmes été amenés à « **faire des recherches sur un sujet, pour bien le maîtriser, ça nous a appris pas mal de choses... et amélioré notre culture générale !** »

Le palmarès de cette 5^e édition du concours, auquel participent huit collèges du Calvados, sera connu ce mardi 18 mai.

(1) Cette vidéo, d'une élève du collège Saint-Paul de Caen, a d'ailleurs remporté les suffrages de cette classe de 4^e.

Nathalie LECORNU-BAERT.

